

# SOUTENEZ LE PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNEL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Institut médico-éducatif (IME)

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)

## QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que l'accompagnement doit être centré sur **le bien-être et l'épanouissement global de la personne handicapée**, les structures du GROUPE SOS SOLIDARITÉS ont vocation à appréhender les difficultés et besoins de chacun, individuellement, pour **construire un projet personnalisé**, en concertation avec l'usager et son environnement.

À ce titre, nous comptons parmi nos différents établissements, plusieurs IME et ITEP.

## NOS OBJECTIFS

› Aider les jeunes accueillis à **développer** leurs **compétences sociales et professionnelles** en vue de leur permettre de s'épanouir dans leur emploi à venir, grâce à une éducation et un accompagnement médico-social adaptés.

› Participer au **développement** de l'autonomie globale de nos usagers pour une meilleure **insertion dans la vie sociale**.

› À travers un dispositif social de qualité, contribuer au **développement de l'économie locale**.

### Nos activités :

Les ateliers pré-professionnels que nous proposons recouvrent des thématiques diverses et variées :

- Cuisine ;
- Petite maçonnerie ;
- Couture ;
- Espaces-verts ;
- Agent d'entretien ;
- Ferronnerie ;
- Mécanique ;
- ....

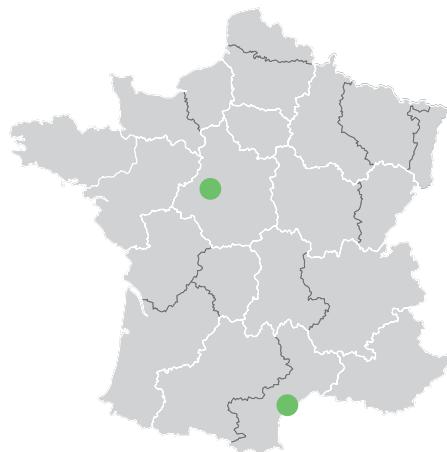
## LA TAXE D'APPRENTISSAGE CONTRIBUERA À :

- › Acheter des équipements nécessaires à la bonne réalisation de nos formations adaptées : matériel pédagogique, matériel informatique, ...
- › Multiplier nos projets de développement

*...et donc plus globalement, maximiser la qualité de notre accompagnement !*

## COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Deux de nos établissements formateurs sont habilités à percevoir une fraction de la taxe d'apprentissage



### IME La Boisnière

CS10067  
37110 Château-Renault  
Tél: 02 47 55 46 57  
brigitte.buzzini@groupe-sos.org  
SIRET : 775 354 251 0001 6

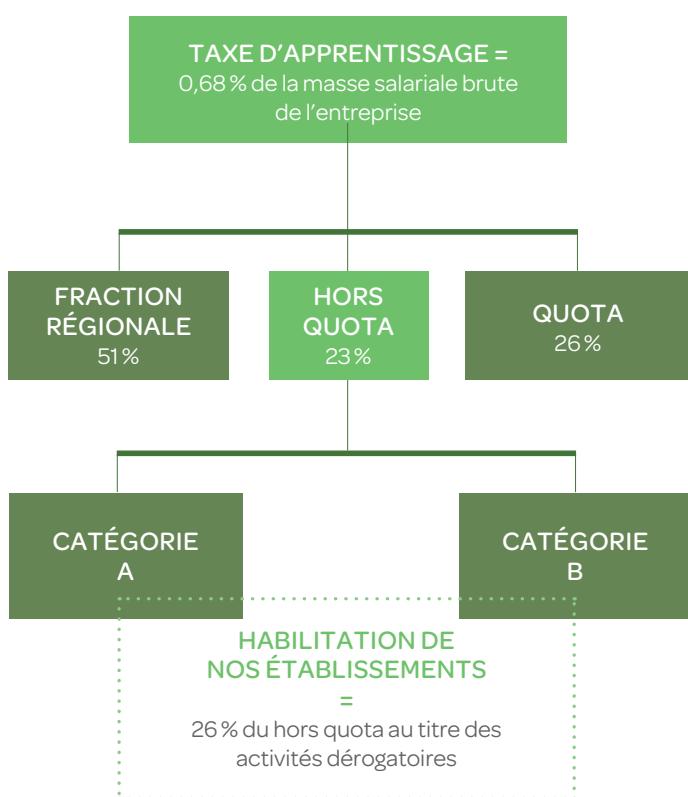
### Institut d'Éducation Spécialisée La corniche

16 bis, boulevard Joliot-Curie  
34200 Sète  
Tél: 04 67 51 28 29  
ies@ieslacorniche.fr  
SIRET : 776 089 773 0001 9

## NOTRE HABILITATION

- Vous pouvez verser **à nos établissements** une fraction de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre collecteur, avant le **28 février 2019**.
- Nos établissements sont habilités **à percevoir, à titre dérogatoire, 26 % du hors quota**, article L.6241-10 du code du travail. (cf. schéma de répartition de la taxe d'apprentissage)
- Sur votre formulaire de déclaration de la taxe, indiquez le nom de l'établissement de votre choix comme bénéficiaire et précisez le montant de votre versement.

## RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



### INFORMEZ-NOUS

(Essentiel pour pouvoir vous remercier, allouer les sommes versées et vous tenir informé de nos projets et réalisations)

Envoyez votre intention de versement en utilisant la promesse de versement jointe aux coordonnées de votre contact.

*Merci de votre engagement,  
à nos côtés !*

# PROMESSE DE VERSEMENT

Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)



## COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Montant envisagé : ..... €

## PERSONNES À CONTACTER (RESPONSABLE DU CHOIX)

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Organisme collecteur de la Taxe : .....

**Ce document doit nous être retourné par email  
à l'établissement de votre choix.**

**Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés !**